

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 232

présenté par

M. Mesnier, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

-----

**ARTICLE 31**

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« , notamment dans les départements ruraux, insulaires ou enclavés ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rétablissement de la rédaction de l'Assemblée nationale car l'amendement adopté par le Sénat est déjà pleinement satisfait.